

La Commissaire enquêtrice  
Mme CARTON Peggy

Communauté de Communes FLANDRE LYS  
Service Développement Economique  
500 rue de la Lys  
59253 La Gorgue

Le 03 juillet 2025

Objet : Enquête publique relative au déclassement d'une voirie intercommunale  
dans la ZA des Petits Pacaux à Merville et à Lestrem.

Arrêté communautaire n° 2025A003 en date du 28 mai 2025.

Procès-verbal de clôture d'enquête publique et relevé  
détaillé des observations.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes FLANDRE LYS,

Conformément aux prescriptions des art.123-18 et 123-19 du Code de l'Environnement, il est établi une synthèse des observations recueillies afin d'en donner connaissance au Maître d'ouvrage.

Le commissaire enquêteur établit un procès -verbal qui sera transmis au Maître d'ouvrage sous huitaine, ici le 03 juillet 2025 au Service Développement Economique de la Communauté de Communes FLANDRE LYS par mail avec accusé réception.

Conformément à l'arrêté communautaire du 28 mai 2025, article 6, le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête à l'expiration du délai d'enquête, soit le 02 juillet 2025 à 17 h 00.

Conformément aux dispositions de l'arrêté communautaire du 28 mai 2025, nous avons conduit l'enquête publique relative au déclassement d'une voirie intercommunale dans la ZA des Petits Pacaux à Merville et à Lestrem, qui a eu lieu du 17 juin 2025 au 02 juillet 2025 inclus soit une durée de 15 jours consécutifs.

J'ai l'honneur de vous communiquer, sous ce pli, le procès-verbal de clôture d'enquête, ainsi que le relevé exhaustif des observations formulées au cours de cette enquête.

Vous pourrez constater à la lecture de ce procès-verbal qu'aucun incident n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête, et que la participation du public a été nulle.

En effet, aucune observation n'a été portée par le public sur le

Nous nous sommes tenus à la disposition du public en mairie de Merville, siège de l'enquête :

Samedi 21 juin 2025 de 9 h à 12 h,

Mercredi 02 juillet 2025 de 14 h à 17 h.

Lors des 2 permanences tenues en mairie, nous avons reçu 0 contribution comme référencé ci-dessous:

..0 contributions e-mail ou courrier électronique

..0 contributions orales

..0 contributions courriers

..0 contributions aux registres papier.

Pourtant, il y a eu une bonne information au sujet de l'enquête en plus de l'information légale dans la presse, car l'avis d'enquête a été publié :

- Sur la Vitre extérieure de la Mairie de Merville,
- A l'intérieur devant le bureau de l'Urbanisme en mairie de Merville,
- Sur le site de la commune de Merville,
- Annonce sur le Facebook de la Mairie de Merville.
- Sur le panneau digital de la commune de Lestrem,
- Sur le site de la Communauté de Commune Flandre Lys,
- Sur les lieux du projet de déclassement.

Le dossier n'a pas été consulté par le public en mairie de MERVILLE.

Le Commissaire enquêteur n'a par ailleurs aucune question à formuler.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

La commissaire enquêtrice,  
Mme CARTON Peggy



Document comprenant 2 pages, établi en deux exemplaires.